

CONTAINER

SHARDA METEB 11ST FONGICIDE

SUSPENSION

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ, D'ORGE, D'AVOINE, DE SEIGLE ET DE TRITICALE

Le fongicide Sharda METEB 11ST est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge, l'avoine le seigle et le triticales, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIFS: tébuconazole..... 5,0 g/L
métalaxyl..... 6,6 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 34038 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET: 10 L

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

Tous les contenants ou emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit :

- Ces semences ont été traitées avec le fongicide Sharda METEB 11ST qui contient du tébuconazole et du métalaxyl.
- Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière), des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées, l'empilage des sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas exposer à l'air libre les semences traitées. Les semences déversées accidentellement ou exposées doivent être incorporées au sol ou nettoyées autrement pour les retirer de la surface du sol.
- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrées loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs de semence traitée pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation du produit. Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le

chargement, le traitement, le nettoyage, et l'entretien de l'équipement de traitement des semences. De plus, lors de la mise en sacs des semences traitées et de la couture de ces sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière).

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'y a pas d'instructions particulières pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

L'utilisateur devrait:

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette.
- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer immédiatement l'EPI après la manipulation de ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Aussitôt que cela est possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Travailler dans un endroit bien ventilé lors du traitement de la semence ou lors du transfert ou de la manipulation de la semence traitée. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des grains destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à l'extraction d'huile.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce composé ne cause aucun symptôme spécifique qui pourrait être diagnostiqué. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés aux humains et aux animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou lors du nettoyage de l'équipement.

ÉLIMINATION:

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANT À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE: LIRE ATTENTIVEMENT

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule.

Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement. En raison de la baisse possible de qualité due à des causes hors de son contrôle, Sharda Cropchem Limited ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté plus longtemps que la période mentionnée (s'il y a lieu) dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

CARTON

SHARDA METEB 11ST

FONGICIDE

SUSPENSION

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ, D'ORGE, D'AVOINE, DE SEIGLE ET DE TRITICALE

Le fongicide Sharda METEB 11ST est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticales, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIFS: tébuconazole..... 5,0 g/L
 métalaxyl..... 6,6 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 34038 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET: 2 X 10 L

SHARDA Cropchem Limited
 2nd Floor, Prime Business Park
 Dashrathlal Joshi Road
 Vile Parle (West)
 Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
SHARDA Cropchem Limited
 63 Kingsview Blvd
 Etobicoke, Ontario, CA
 M9R1V1
 1-844-810-5720
 1-416-840-5639

BOOKLET

SHARDA METEB 11ST

FONGICIDE

FONGICIDE SYSTÉMIQUE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE BLÉ, D'ORGE D'AVOINE, DE SEIGLE ET DE TRITICALE

Le fongicide Sharda METEB 11ST est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticale, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIFS: tébuconazole..... 5,0 g/L
métalaxyl..... 6,6 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 34038 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET: 10 L, 55 L, 100 L, 200 L, 1000 L

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

Le fongicide Sharda METEB 11ST est une combinaison de deux fongicides systémiques, le tébuconazole et le métalaxyl, qui éradiquent, dans le blé, l'orge, l'avoine, le seigle et le triticale, certaines maladies des semences et des semis et maladies transmises par le sol.

| Culture | Maladies |
|------------------------------|---|
| Blé, Seigle, Triticale | Maladies supprimées: Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>) Carie (<i>Tilletia tritici</i> , <i>T. laevis</i>) Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence) Fonte des semis causée par <i>Pythium spp.</i> <i>Septoria nodorum</i> (transmis par la semence) |
| | Maladies réprimées: Pourriture des racines et de la couronne causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre) Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence) |
| Orge | Maladies supprimées: Charbon nu (<i>Ustilago nuda</i>) Charbon couvert (<i>Ustilago hordei</i>) Faux charbon nu (<i>Ustilago nigra</i>) Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence) Fonte des semis causée par <i>Pythium spp.</i> |
| | Maladies réprimées: Pourriture des racines et de la couronne causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre) Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence) |
| Avoine | Maladies supprimées: Charbon couvert (<i>Ustilago kolleri</i>) Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>) Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre) Fonte des semis causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence) Fonte des semis |

| | |
|--|--|
| | causée par <i>Pythium spp.</i> |
| | <p>Maladies réprimées:</p> <p>Pourriture des racines et de la couronne causée par <i>Fusarium spp.</i> (transmis par la semence et la terre)</p> <p>Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre)</p> <p>Pourriture des semences et fonte des semis en prélevée causées par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence et la terre)</p> <p>Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i> (transmis par la semence)</p> |

MODE D'EMPLOI:

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

BLÉ, ORGE, AVOINE, SEIGLE ET TRITICALE

Le fongicide Sharda METEB 11ST est une préparation prête à l'emploi, conçue pour une utilisation commerciale ou à la ferme avec un équipement conventionnel de traitement de semence dont on peut calibrer précisément le taux d'application, de façon à obtenir une bonne répartition du produit sur la semence dans le mélangeur. Une application uniforme sur la semence est nécessaire pour assurer l'innocuité pour la semence et un contrôle supérieur des maladies.

Utiliser 300 ml de fongicide Sharda METEB 11ST par 100 kg de semence.

1. La semence est protégée par le fongicide Sharda METEB 11ST aussitôt qu'elle est traitée. Elle peut alors être immédiatement mise en terre.
2. Faire le calibrage du semoir en utilisant de la semence traitée afin de s'assurer d'un taux de semis adéquat.
3. La germination ne sera pas affectée par le traitement, en autant qu'il n'y a pas surdose du produit et que la semence est correctement entreposée. Toutes les semences conservées d'une année à l'autre, qu'elles soient traitées ou non, devraient toujours faire l'objet d'un test de germination avant le semis.
4. Une couverture uniforme de la semence, obtenue au moyen d'un bon taux d'application, est importante pour l'obtention de résultats satisfaisants. Une dose insuffisante de produit donnera une efficacité réduite et une surdose pourrait entraîner une réduction de la germination. Se référer aux instructions fournies avec votre équipement de traitement de semence ou à l'information fournie par Sharda Cropchem Limited pour obtenir de l'aide sur les méthodes adéquates de traitement de la semence.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide Sharda METEB 11ST, contient des fongicides des groupes 3 et 4. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Sharda METEB 11ST et à d'autres fongicides des groupes 3 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Sharda METEB 11ST ou d'autres fongicides des groupes 3 et 4 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Sharda Cropchem Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité à le fongicide Sharda METEB 11ST chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

Tous les contenants ou emballages qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit

- Ces semences ont été traitées avec le fongicide Sharda METEB 11ST qui contient du tébuconazole et du métalaxyl.
- Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière), des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées, l'empilage des sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour l'extraction d'huile.

- Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités à moins de 4 semaines après le semis.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux avec la semence traitée.
- Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Ne pas exposer à l'air libre les semences traitées. Les semences déversées accidentellement ou exposées doivent être incorporées au sol ou nettoyées autrement pour les retirer de la surface du sol.
- Se débarrasser de tout excédent de semence traitée. Les restes de semence traitée pourraient faire l'objet d'un double semis dans les tournières ou être enterrées loin des sources d'eau, en conformité avec les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence en conformité avec les exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs de semence traitée pour emballer des aliments pour les humains ou les animaux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après la manipulation du produit. Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le traitement, le nettoyage, et l'entretien de l'équipement de traitement des semences. De plus, lors de la mise en sacs des semences traitées et de la couture de ces sacs ou lors du transfert des semences à un silo d'entreposage, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière).

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'y a pas d'instructions particulières pour le lavage, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'EPI séparément du reste de la lessive.

L'utilisateur devrait:

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller à la toilette.
- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur. Puis, se laver à fond et remettre des vêtements propres.
- Retirer immédiatement l'EPI après la manipulation de ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Aussitôt que cela est possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Travailler dans un endroit bien ventilé lors du traitement de la semence ou lors du transfert ou de la manipulation de la semence traitée. Les vis sans fin utilisées pour la manipulation de la semence traitée ne devraient pas être utilisées pour déplacer des grains destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à l'extraction d'huile.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce composé ne cause aucun symptôme spécifique qui pourrait être diagnostiqué. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés aux humains ou aux animaux. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Ne pas contaminer l'eau et les aliments destinés aux humains et aux animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit ou lors du nettoyage de l'équipement.

ÉLIMINATION:

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANT À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE: LIRE ATTENTIVEMENT

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence et de la plantule.

Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire un test de germination sur une petite portion de celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement. En raison de la baisse possible de qualité due à des causes hors de son contrôle, Sharda Cropchem Limited ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté plus longtemps que la période mentionnée (s'il y a lieu) dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.